



INFORMATION CONFINEMENT

Bonjour,

Suite aux annonces gouvernementales du 28 octobre, nous vous informons qu'un décret est paru ce matin, autorisant les centres de formation professionnelle à rester ouvert durant la nouvelle période du confinement qui démarre ce jour.

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

ARTICLE EN PIECE JOINTE

Depuis Mars 2020, nous sommes tous face à une situation sans précédent et devons tous, chacun à notre mesure, nous adapter afin de limiter au maximum la propagation du virus Covid-19.

Aussi, je vous confirme que nos équipes et intervenants resteront attentifs à la stricte application des protocoles sanitaires en vigueur jusqu'au rétablissement total de la situation sanitaire en France, en vos locaux, sur vos sites clients et nos différentes plateformes partenaires.

Merci beaucoup à tous de nous permettre de poursuivre notre activité

Torcy le 30 octobre 2020

Patricia LEBRUN

Responsable commerciale

Patricia.lebrun@apvgroupe.fr

06 68 39 75 76

PJ : article 35